



MILLEAU

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....35

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Bérénice LACAN, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

ETAIENT EXCUSES : Didier DAURES, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Karine ORCEL

PROCURATIONS : Didier DAURES pouvoir à Bernard GREGOIRE, Yannick DOULS pouvoir à Aurélie ESON, Marie-Eve PANIS pouvoir à Valentin ARTAL, Séverine PEYRETOUT pouvoir à Michel DURAND, Charlie MEDEIROS pouvoir à Corinne COMPAN, Fabrice COINTOT pouvoir à Jean-Pierre MAS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE pouvoir à Corine MORA, Karine ORCEL pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DURAND

Délibération numéro :
2020/146

Mandat spécial à Nicolas WOHREL - Déplacement à la Rochelle (17) pour sa participation aux Rencontres Nationales Culture et Territoires 2020

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 24 septembre 2020, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 10 septembre 2020

La Maire



Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment pris en ses articles L2123-18-1,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et notamment en son article 107 relatif à la formation obligatoire pour les élus des communes de plus de 3500 habitants ayant reçu délégation, dès la première année du mandat,

Vu la délibération n°2019/101 du 23 mai 2019 relative aux frais de missions des agents municipaux et des élus,

Vu l'arrêté de délégation n°2020-0686 en date du 27 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Maire à l'adjoint en charge de la Culture,

Considérant que le remboursement des frais de déplacement se fait sur la base d'un ordre de mission, de manière forfaitaire pour les frais inhérents aux repas, hébergement et indemnités kilométriques, et sur présentation de

justificatifs, le cas échéant, pour les frais réels de participation/d'inscription au motif du déplacement, de transport en commun et de stationnement,

Considérant que la population de la commune recense plus de 3500 habitants, Madame la Maire de Millau souhaite appliquer les préconisations légales en matière de formation obligatoire des élus et à ce titre, demande à ses conseillers municipaux de réaliser une formation en lien avec leur délégation dès leur première année de mandat,

Considérant que la ville de Millau souhaite mettre en place une politique culturelle intégrant des pratiques et des projets innovants, tout en l'incluant dans les plans de relance de la Culture suite à son état d'urgence généré par la crise sanitaire, et qu'à ce titre elle souhaite être présente aux Rencontres Nationales de la Culture organisées du samedi 22 août 2020 au vendredi 28 août 2020, à La Rochelle (17),

Considérant que Madame la Maire missionne Monsieur Nicolas WOHREL, adjoint à la Culture, à cet évènement sur les journées du lundi 24 août au mercredi 25 août 2020, afin qu'il puisse y représenter la ville de Millau et remplir ses obligations de formation d'adjoint délégué, il convient de donner mandat à l'élu pour son déplacement à La Rochelle (17) dans le cadre de cette formation et de prendre en charge les frais de déplacement inhérents à celle-ci.

En conséquence, après avis de la commission ressources humaines en date du 1er septembre 2020, le Conseil municipal décide :

1. De donner mandat spécial à Monsieur Nicolas WOHREL, pour son déplacement à La Rochelle (17) et de prendre en charge les frais inhérents à ce déplacement,
2. D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.
3. D'adopter la présente délibération à :
 - 28 voix pour
 - 7 *abstentions* (Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Bérénice LACAN, Karine ORCEL)

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

